

**Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE**

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017**

Nombre d'élus : 15 L'an deux mille dix sept, le 13 avril à 20h30,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,
Présents : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Votants : 11 sous la présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 avril 2017

Présents : BAUDAIN Philippe, CLOUZEAU Nadine, BURDET Gérard, PILLARD Catherine, DANIELI Claude, LEMIERE Patrick, ANTONIAZZI Denis, SICARD Éric, BOREL Solange, FICARELLI Pierre

Absents/Excusés : BRELLIER Jean-Paul (pouvoir à M. LEMIERE), BARBIER Gaëlle, TUPIN Bathilde, GUESDON Pascale, SANTAMARIA Anne

Secrétaire de séance : ANTONIAZZI Denis

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte de Gestion 2016 : Commune
- 2) Compte Administratif 2016 : Commune
- 3) Compte de Gestion 2016 : Eau-Assainissement
- 4) Compte Administratif 2016 : Eau-Assainissement
- 5) Affectation des résultats 2016 : Commune
- 6) Affectation des résultats 2016 : Eau-Assainissement
- 7) Vote des taux 2017 des trois taxes communales
- 8) Budget Primitif 2017 : Commune
- 9) Budget Primitif 2017 : Eau-Assainissement
- 10) Suppression de la régie « vente de boissons et friandises Piscine »
- 11) Communautarisation de la station des Sept-Laux
- 12) Convention pour l'entretien de la voirie ZA Tire Poix
- 13) Questions diverses

Ouverture de la séance

- Denis Antoniazzi est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV des délibérations du 23 mars 2017

Pas de remarque.

Le PV du 23 mars 2017 est donc approuvé **à l'unanimité.**

Délibération N° 2017-04.01

OBJET : Compte de Gestion 2016 : Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présence de Madame Nadine CLOUZEAU, 1^{ère} adjointe,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, **par 8 voix pour et 2 abstentions**,

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2016 du Budget Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 2017-04.02

OBJET : Compte Administratif 2016 : Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine CLOUZEAU, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune dressé par Monsieur Philippe BAUDAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de Gestion établi par le comptable public,

Après en avoir délibéré, **par 8 voix pour et 2 abstentions**,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats Clotûre 2015	Affectation Résultats 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultats 2016	Résultats Clotûre 2016
Investissement	346 810,95	346 810,95	496 851,26	315 894,12	- 180 957,14	165 853,81
Fonctionnement	3 000 428,62	3 000 428,62	1 338 448,73	1 684 344,58	345 895,85	3 346 324,47
Total I+F	3 347 239,57	3 347 239,57	1 835 299,99	2 000 238,70	164 938,71	3 512 178,28
					Solde Restes à Réaliser	- 207 808,00
					TOTAL	3 304 370,28

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2017-04.03

OBJET : Compte de Gestion 2016 : Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présence de Madame Nadine CLOUZEAU, 1^{ère} adjointe, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du Service de l'Eau et de l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, **par 8 voix pour et 2 abstentions**,

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur municipal pour l'exercice 2016 du Service de l'Eau et de l'Assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 2017-04.04

OBJET : Compte Administratif 2016 : Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine CLOUZEAU, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du Service de l'Eau et de l'Assainissement dressé par Monsieur Philippe BAUDAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de Gestion établi par le comptable public,

Après en avoir délibéré, **par 8 voix pour et 2 abstentions**,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats Clotûre 2015	Affectation Résultats 2016	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultats 2016	Résultats Clotûre 2016
Investissement	- 33 584,23	- 33 584,23	93 269,45	164 784,40	71 514,95	37 930,72
Fonctionnement	326 592,97	243 008,74	177 873,09	229 848,11	51 975,02	294 983,76
Total I+F	293 008,74	209 424,51	271 142,54	394 632,51	123 489,97	332 914,48
Restes à Réaliser						- 97 000,00
TOTAL						235 914,48

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2017-04.05

OBJET : Affectation du résultat 2016 : Commune

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 du Budget de la Commune est de **3 346 324,47 €** et que l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2016 est de **165 853,81 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour et 2 abstentions**,

- Constate ces résultats.
- Concernant l'excédent de fonctionnement de **3 346 324,47 €** :
 - ✓ la somme de **3 304 370,28 €** est inscrite en recette au compte 002 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section de fonctionnement du budget communal 2017.
 - ✓ La somme de 41 954,19 € est inscrite en recette au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" de la section d'investissement du budget communal 2017.
- Concernant l'excédent d'investissement, la somme de **165 853,81 €** est inscrite en recette au compte 001 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section d'investissement du budget communal 2017.

Délibération N° 2017-04.06

OBJET : Affectation du résultat 2016 : Eau-Assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 du Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement est de **294 983,76 €** et que le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2016 est de **37 930,72 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour et 2 abstentions**,

- Constate ces résultats.
- Concernant l'excédent de fonctionnement de **294 983,76 €** :
 - ✓ la somme de **235 914,48 €** est inscrite en recette au compte 002 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section de fonctionnement du budget eau et assainissement 2017.
 - ✓ la somme de **59 069,28 €** est inscrite en recette au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" de la section d'investissement du budget eau et assainissement 2017.
- Concernant l'excédent d'investissement, la somme de **37 930,72 €** est inscrite en recette au compte 001 "Solde de la section d'investissement reporté" de la section d'investissement du budget eau et assainissement 2017.

Délibération N° 2017-04.07

OBJET : Vote des Taux 2017 des 3 Taxes Communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017 et vote les taux suivants :

Taxes	Taux Communaux votés en 2016	Base Prévisionnelle 2017	Taux votés 2017	Produit fiscal 2017 à taux constants
Taxe Habitation	11,18%	2 514 000,00 €	11,18%	281 065 €
Taxe Foncière Bâti	21,17%	1 642 000,00 €	21,17%	347 611 €
Taxe Foncière Non Bâti	72,35%	32 800,00 €	72,35%	23 731 €
				652 407 €

Délibération N° 2017-04.08

OBJET : Budget Primitif 2017 : Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 de la Commune,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;
- Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 891 295,28 €	4 248 741,47 €
Recettes	4 891 295,28 €	4 248 741,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour et 2 abstentions**,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2017 de Saint Vincent de Mercuze et vote les crédits qui y sont inscrits.

Délibération N° 2017-04.09

OBJET : Budget Primitif 2017 Eau-Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

- Vu le projet de budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	444 214,48 €	646 914,48 €
Recettes	444 214,48 €	646 914,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour et 2 abstentions**,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2017 du Service de l'Eau et de l'Assainissement de Saint Vincent de Mercuze et vote les crédits qui y sont inscrits.

Délibération N° 2017-04.10

OBJET : Suppression de la régie « Vente de boissons et friandises Piscine »

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à présent, les recettes et dépenses afférant au fonctionnement de la régie de recettes de vente de consommables durant la saison d'ouverture de la piscine intercommunale étaient imputées sur le budget communal de St Vincent de Mercuze.

Afin de gagner en clarté, il est ainsi proposé de supprimer la dite régie du budget communal (créée le 27 mars 1985). A charge au Syndicat intercommunal de la Piscine de la recréer afin d'assumer les dépenses et recettes correspondantes. Monsieur le Maire précise que ce mouvement a déjà été pris en compte dans le budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour et 2 abstentions**,

- Approuve la suppression de la régie de recettes « Ventes de boissons et friandises Piscine ».

Délibération N° 2017-04.11

OBJET : Communautarisation de la station des Sept-Laux

Monsieur le Maire rappelle la délibération communautaire n°DEL-2017-0026 approuvant la communautarisation de la station des Sept-Laux. Une note synthétique a été transmise en préparation de la réunion du Conseil Municipal. Le transfert serait effectif au 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 7 voix contre, 3 abstentions et 1 voix pour**,

- Désapprouve la communautarisation de la station des Sept-Laux

Délibération N° 2017-04.12

OBJET : Convention de gestion de la ZA Tire Poix

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la zone d'activités Tire Poix à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017. Compte tenu du délai d'installation des services techniques communautaires dans l'ancien site Sofaditex, la CCLG a proposé d'adopter une convention de gestion afin que les services techniques communaux continuent à assurer l'entretien de la zone pour l'année 2017.

La commune se verra ainsi rembourser les frais correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Approuve le principe de la convention présentée ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document permettant sa mise en place

OBJET : Motion contre la fermeture du CFP de Grenoble-Grésivaudan

Monsieur le Maire annonce au Conseil avoir été informé de la fermeture prochain du Centre des Finances Publiques de Grenoble-Grésivaudan.

Ce service public implanté sur la cité administrative, rue Joseph Chanrion à Grenoble, aux portes de la vallée du Grésivaudan, assure la gestion et la réception des contribuables et des entreprises de cette vallée. Elle gère les dossiers et l'accueil physique de 103 905 habitants et près de 20 000 entreprises regroupées sur 46 communes.

Si personne ne se mobilise, les habitants et les entreprises du Grésivaudan n'auront plus qu'un seul service des Finances Publiques pour leurs démarches fiscales et de recouvrement Avenue Rhin et Danube, situé de l'autre côté de Grenoble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour et 1 abstention**,

- Dénonce un nouveau pas dans la destruction d'un service public de proximité, comme cela a été le cas avec la fermeture de la Trésorerie de Goncelin fin 2015 et de celle de Pontcharra fin 2016,
- Dénonce l'hémorragie d'emplois, la surcharge du service d'accueil et les dégradations des missions des Finances Publiques,
- Dénonce l'incohérence de la politique des Finances Publiques, allant à l'encontre du développement durable, en imposant aux habitants, aux entreprises de la vallée du Grésivaudan et aux salariés du CFP de Grenoble-Grésivaudan de traverser l'agglomération grenobloise déjà saturée et polluée.

OBJET : Questions diverses

Aucune.

La séance est levée à 21h25

FEUILLET DE CLOTURE

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2017

- ✓ N° 2017-04.01 Compte de Gestion 2016 : Commune
- ✓ N° 2017-04.02 Compte Administratif 2016 : Commune
- ✓ N° 2017-04.03 Compte de Gestion 2016 : Eau-Assainissement
- ✓ N° 2017-04.04 Compte Administratif 2016 : Eau-Assainissement
- ✓ N° 2017-04.05 Affectation des résultats 2016 : Commune
- ✓ N° 2017-04.06 Affectation des résultats 2016 : Eau-Assainissement
- ✓ N° 2017-04.07 Vote des taux 2017 des trois taxes communales
- ✓ N° 2017-04.08 Budget Primitif 2017 : Commune
- ✓ N° 2017-04.09 Budget Primitif 2017 : Eau-Assainissement
- ✓ N° 2017-04.10 Suppression de la régie « vente de boissons et friandises Piscine »
- ✓ N° 2017-04.11 Communautarisation de la station des Sept-Laux
- ✓ N° 2017-04.12 Convention de gestion de la ZA Tire Poix
- ✓ Motion contre la fermeture du CFP de Grenoble-Grésivaudan

Fait et délibéré en séance le 13 avril 2017

Tableau de signature des présents

Membres présents	Fonction	Signatures	Membres présents	Fonction	Signatures
BAUDAIN Philippe	Maire		LEMIERE Patrick	Conseiller municipal	
CLOUZEAU Nadine	1 ^{ère} adjointe		ANTONIAZZI Denis	Conseiller municipal	
BURDET Gérard	2 ^e adjoint		SICARD Eric	Conseiller municipal	
PILLARD Catherine	3 ^e adjointe		BOREL Solange	Conseillère municipale	
DANIELI Claude	Conseillère municipale		FICARELLI Pierre	Conseiller municipal	